

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 28 juin 2021** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Est également présent :

Monsieur Stéphane Cyr, directeur général et greffier-adjoint

Est absent :

Monsieur Jean Cormier, conseiller

ADMINISTRATION

221-06-21

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

AUTORISATION D'ÉMISSION DE PERMIS - PLAN D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURAL - PIIA (RÈGLEMENT 802-05)

222-06-21

210, CHEMIN PARDIAC

Considérant la demande d'émission de permis déposée pour l'installation d'un nouvel affichage pour le bâtiment situé au 210, chemin Pardiac;

Considérant le rapport soumis par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que ce projet respecte les spécificités du Règlement 802-05;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à émettre un permis pour l'installation d'un nouvel affichage pour le bâtiment situé au 210, chemin Pardiac.

ADOPTÉE

223-06-21

101, CHEMIN CAMPBELL

Considérant la demande d'émission de permis déposée pour l'installation d'un bâtiment accessoire sur le terrain du bâtiment situé au 101, chemin Campbell;

Considérant le rapport soumis par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que ce projet respecte les spécificités du Règlement 802-05;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à émettre un permis pour l'installation d'un bâtiment accessoire sur le terrain du bâtiment situé au 101, chemin Campbell.

ADOPTÉE

224-06-21

OFFRE DE PAVAGE – ENSEIGNE NUMÉRIQUE – INTERSECTION DU CHEMIN CYR ET DU BOULEVARD PERRON OUEST

Considérant que le projet de pose d'une enseigne numérique à l'intersection du chemin Cyr et du boulevard Perron Ouest;

Considérant que le pavé uni devra être complètement refait compte tenu des excavations requises pour la pose de ladite enseigne;

Considérant l'offre déposée par la firme Paysages pour refaire le pavé uni au montant de 8 800 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par la firme Paysages pour refaire le pavé uni sur le terrain à l'intersection du chemin Cyr et du boulevard Perron Ouest, au montant de 8 800 \$, taxes en sus, et ce, lors de la pose de l'enseigne numérique à cet endroit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 19 h 18.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Stéphane Cyr, directeur général et greffier-adjoint